

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

- **Forfait de mise en place et d'accompagnement pour la durée du marché :** ~~600,00 €~~ 500,00 € HT
 - **Cotisation annuelle par carte :** 45,00 € TTC
 - **Commissions**
 - Coût par opération : 1,05 € TTC
 - avec remboursement par prélèvement des transactions du mois M le 6 du mois M+2, conformément à l'instruction de la Direction générale des finances publiques du 22 juillet 2013 référencée à la Section gestion comptable publique n° 13-0017*
 - Minimum forfaitaire mensuel : 30,00 € TTC
 - **Outils de gestion et de reporting**
 - CADROL :** **Offert**
 - Commande, Annulation, Mise en opposition des Cartes d'Achat
 - Consultation des paramètres (plafonds, soldes disponibles) en temps réel
 - Visualisation des demandes d'autorisation passées auprès des commerçants
 - Smart Data** **0,10 € TTC / opération**
 - Visualisation et enrichissement des transactions Cartes d'Achat
 - Informations complémentaires pour les opérations de niveau 3 (TVA, détail des articles...)
 - Edition des relevés d'opérations bancaires (pièce justificative comptable)
 - Exportation des données dans divers formats (Excel, PDF)
 - **Divers**
 - Remplacement de la carte (aucun frais pour l'envoi) : 12,50 € TTC ⁽¹⁾
 - Annulation d'une carte : **Offert**
 - Réédition code confidentiel : 5,40 € TTC ⁽¹⁾
 - Mise en opposition (Vol - Perte) : **Offert**
 - Modification de paramétrage : 1,00 € HT
 - Recrutement d'un fournisseur de niveau 3 : 100,00 € HT
 - **Frais bancaires sur opération**
 - Zone Euro (en Euro) : 0,00 € ⁽¹⁾
 - Zone Euro (autres devises) : 0,33 € + 1,00% max. 9,00 € ⁽¹⁾
 - Hors Zone Euro : 0,33 € + 2,50% max. 9,00 € ⁽¹⁾
 - **Session de formation (optionnelle) à nos outils :**
 - A distance : 450,00 € HT
 - Sur le site du Centre de Métiers, à Strasbourg : 800,00 € HT
 - Dans vos locaux : 1 300,00 € HT
- +Frais de déplacement refacturés au coût réel**

Principes de facturation

- Mode de règlement pour les relevés d'opérations : Avis de prélèvement sur le compte de l'entité
- Mode de règlement pour les factures des frais de fonctionnement : Virement administratif suite à dépôt sur la plateforme Chorus Pro ou envoi papier.
- La cotisation d'une carte est forfaitaire quelle que soit la date de sa commande
- La cotisation annuelle des cartes émises au cours des années précédentes et non annulées au 1er janvier est facturée avec les opérations du 1er trimestre

TVA

- Les montants hors taxe sont soumis à la TVA au taux en vigueur (20 % à ce jour).
- L'assujettissement à la TVA est fonction de la réglementation en vigueur.

Confidentialité

L'entité **LAVAL AGGLOMERATION** s'engage à ne pas communiquer à des tiers, autres que son Comptable, les conditions financières indiquées au présent Bordereau.

(1) Conditions tarifaires au 01/01/2021 susceptibles de révision annuelle par la Banque